

### C) Refonder la légitimité démocratique du processus décisionnel communautaire

La définition des grandes orientations de politique économique européenne doit s'accompagner d'un renforcement de la légitimité démocratique du processus décisionnel.

- ▶ le Parlement européen doit pouvoir être co-législateur de « l'examen annuel de croissance » au même titre que le Conseil et déterminer le cadre général des objectifs économiques, sociaux et environnementaux de l'Union ;
- ▶ les parlements nationaux doivent pouvoir discuter et amender les PSC et les PNR afin d'assurer une appropriation effective et une meilleure cohérence des objectifs de politique économique européens.
- ▶ le Parlement européen devra dès 2014 adapter sa structure interne pour répondre aux problématiques propres à la zone euro. La création d'une commission spécifique, dotée de prérogatives législatives ad hoc, à laquelle seuls les parlementaires membres de la zone euro ou ayant vocation à la rejoindre appartiendraient, doit être envisagée ;
- ▶ le Directeur général du MES devra être approuvé par le Parlement européen ; la Troïka devra également faire l'objet d'un contrôle démocratique auprès du Parlement européen.

#### 4. Affirmer l'objectif d'une Europe sociale : une politique européenne pour l'emploi

- ▶ la prise en compte des déséquilibres sociaux générés par le fonctionnement de l'UEM ;
- ▶ l'adoption d'un véritable pilier social de l'UEM ;
- ▶ l'analyse d'impact en termes d'emploi des politiques économiques menées ;
- ▶ la « garantie en faveur de la jeunesse » visant à permettre dans les quatre mois à un jeune sans emploi ou sortant du système éducatif de se voir proposer une nouvelle formation, un enseignement, un apprentissage, un stage ou un emploi devra être généralisée et son enveloppe annuelle portée à 10 milliards d'euros ;
- ▶ l'encadrement des stages, de leur rémunération et de leur protection sociale, devra faire l'objet d'une harmonisation européenne au cours de la prochaine législature.



## L'Europe de la croissance, de l'emploi et de l'intégration solidaire

### Enjeux: une construction européenne inachevée, trop peu solidaire et trop peu coopérative

La crise actuelle des dettes souveraines en Europe met de nouveau en évidence **l'inachèvement politique de l'Union Européenne**, l'impossibilité d'un marché unique et d'une monnaie unique sans la création d'une union sociale et politique.

**Par ailleurs, la logique dans laquelle se construit l'Union Européenne est depuis trop longtemps une logique finalement peu coopérative et peu solidaire** : alors que, depuis le passage à l'euro, l'écart entre pays du Nord et sud, entre le centre et la périphérie n'a cessé de se creuser, **Un risque réel d'explosion de la zone euro** est né de la logique intergouvernementale appliquée entre mai 2010 et le printemps 2012 en Europe.

**Le Parti socialiste veut relancer la construction européenne au service des peuples, en impulsant un changement profond de la gouvernance de la zone euro en faveur d'une solidarité accrue entre les pays et d'une réorientation des politiques budgétaires et monétaires dans le sens du progrès social.**

### Propositions

#### 1. D'abord la solidarité

- ▶ À court terme, pour endiguer la crise, il est urgent de **rouvrir la négociation sur les plans imposés à la Grèce et à l'Espagne**, plans d'austérité aveugle qui les maintiennent dans la récession sans aucun effet sur la réduction de leur dette publique (la Grèce notamment rembourse en intérêts autant que l'Europe lui prête chaque année).
  - Une réduction des déficits publics ne peut être envisagée que de manière pragmatique en fonction d'objectifs crédibles de solde structurel, sans entraver les stabilisateurs automatiques, et de priorité à donner à la reprise de l'activité.

## 2. Puis, organiser la convergence de l'Union économique et monétaire et la coopération

Pour l'avenir de la zone euro, les niveaux de vie, de protection sociale et même les structures fiscales et économiques des États-membres doivent converger.

### Les socialistes européens revendiquent l'élaboration d'un pacte de convergence et de solidarité européen reposant sur :

- ▶ la création d'un salaire minimum européen déclinée au sein de chaque État afin d'assurer une convergence par le haut des rémunérations
- ▶ une harmonisation de l'assiette et une convergence progressive des taux des principaux instruments fiscaux (impôt sur les sociétés, impôt sur l'épargne, TVA ...),
- ▶ une coordination renforcée des politiques économiques et budgétaires nationales au travers d'objectifs européens définis par le semestre européen et faisant l'objet d'un suivi communautaire. Le Pacte de stabilité doit être révisé pour tenir compte des spécificités de chaque État afin de poursuivre parallèlement l'objectif de maîtrise des déficits publics et assurer le soutien des dépenses d'avenir indispensables qui doivent être sanctuarisées au service d'un modèle de développement durable et créateur d'emplois,
- ▶ retrouver les origines de l'Union européenne avec le développement de stratégies industrielles et la création d'une communauté européenne de l'énergie pour renforcer l'indépendance de l'UE, promouvoir les énergies renouvelables et accroître l'efficacité énergétique. Pour avoir un impact sur le niveau de croissance potentielle de l'Union, ces investissements devraient représenter 1 % du PIB de l'Union européenne,

### Il faut également assurer une gestion plus coopérative des grandes politiques macroéconomiques

- ▶ le Mécanisme européen de stabilité doit bénéficier d'une licence bancaire et accéder aux liquidités de la Banque centrale européenne afin d'assurer le rôle de prêteur en dernier ressort au sein de la zone euro et constituer un pare-feu efficace aux attaques spéculatives dirigées contre les dettes souveraines des États.
- ▶ À l'occasion de la prochaine révision du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le mandat et les modalités d'intervention de la Banque centrale européenne doivent être révisés afin d'assurer que la conduite de la politique monétaire soit mise au service des objectifs de croissance et de création d'emplois au même titre que l'objectif de stabilité des prix,
- ▶ la mutualisation à grande échelle des dettes des États-membres de la zone euro sera nécessairement garantie par la convergence des modèles économiques, sociaux et fiscaux au sein de la zone euro. À moyen terme, la création de titres de dette de la zone euro à maturité courte – les « EU bills » - doit aussi être envisagée pour permettre aux États-membres de la zone euro de faire face à des difficultés de financement de leur dette sur une courte période.

## 3. Au-delà, construire une Europe « puissance publique »

### A) Un budget commun significatif et financé par des ressources propres est nécessaire pour répondre aux enjeux de l'Union européenne :

- ▶ la création de ressources propres additionnelles doit être envisagée au cours de la prochaine législature 2014-2019 : part de l'impôt sur les sociétés harmonisée à l'échelle de la zone euro et/ou de l'Union, mise en œuvre d'une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne ;
- ▶ la capacité budgétaire propre à la zone euro constituera un instrument privilégié pour mener à bien des politiques contra-cycliques au sein de l'UEM, favoriser la convergence des performances économiques et assurer la cohésion sociale entre pays de la zone euro ;
- ▶ une part significative (environ 80 %) du produit de la taxe sur les transactions financières sera communautarisée et se substituera aux contributions nationales des États-membres évitant ainsi un marchandage stérile.

### B) Réguler l'ensemble des marchés financiers et le système bancaire pour protéger notre choix d'une Union au service de l'emploi et de l'économie réelle

Le chantier de la régulation financière et bancaire doit être mené jusqu'au bout : c'est une priorité de la prochaine décennie car c'est aussi le manque de volonté politique face aux marchés qui a précipité la crise de 2010-2011.

- ▶ interdiction des activités des groupes opérant dans les paradis fiscaux. La liste des territoires fiscaux non coopératifs sera établie à l'échelle internationale ou à défaut au niveau européen ;
- ▶ l'échange automatique d'informations fiscales doit être une priorité au cours de la prochaine législature en faisant notamment pression sur les derniers États européens récalcitrants (Luxembourg, Autriche) ouvrant la voie à la renégociation des conventions fiscales de l'Union avec les pays tiers ;
- ▶ la réglementation des hedge funds adoptée en 2010 doit être considérablement renforcée, notamment en matière de limitation des risques spéculatifs liés à l'endettement privé ;
- ▶ la garantie européenne des dépôts doit être réaffirmée pour tous les États en toutes circonstances et doit déboucher sur la création d'ici 2019 d'un fonds unique de dépôts européens ;
- ▶ l'encadrement des activités des agences de notation doit être poursuivi notamment avec la création d'une agence européenne publique